

Aunis-  
Sud

Imagine la futuralté

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 15 avril 2025  
DELIBERATION n°2025\_04\_03BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE DE LA METAIRIE : REPRISE DE L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT A  
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

| Nombre de membres :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |          |         | L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|---------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| En exercice                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Présents | Votants |                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 50                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 33       | 39      |                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Quorum : 26                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |          |         |                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Présents / Membres titulaires :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |          |         |                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU) - Christian BRUNIER - Raymond DESILLE - Micheline BERNARD (a reçu pouvoir de Philippe BARITEAU) - Gilles GAY - Pascal TARDY - Didier BARREAU (a reçu pouvoir de Marylise BOCHE) - Christophe RAULT - Anne-Sophie DESCAMPS (a reçu pouvoir de Barbara GAUTIER) - Christelle GRASSO - Pascale GRIS - Joël LALOYAUX - Marie-France MORANT - François PELLETIER - Olivier DENECHAUD - Baptiste PAIN - Emmanuel JOBIN - Florence VILLAIN - Pascal MAGINOT (a reçu pouvoir de Angélique PEINTRE) - Lydia BERETTI - Jean-Michel SOUSSIN - Philippe BODET - Christophe FOLOPPE - Valérie RIVÉ - Sylvie PLAIRE Jean-Yves ROUSSEAU (a reçu pouvoir de Bruno CALMONT) - Kevin BAYNAUD - Stéphane AUGÉ Laurent ROUFFET - Frédérique RAGOT - Danièle BALLANGER |          |         |                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Présents/ Membres suppléants :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |          |         |                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Yannick BODAN, Richard MOREAU                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |          |         |                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Absents :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |          |         |                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Catherine DESPREZ, Eric BERNARDIN, Alisson CURTY, Éric GUINOISEAU, Emmanuel NICOLAS, Steve GABET, David CHAMARD, Matthieu CADOT, Younes BIAR, Didier TOUVRON, Thierry BLASZEZYK                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |          |         |                                                                                                                                                                                                                                                                                |

|                                                          |                                                                |
|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| <b>Secrétaire de Séance :</b><br>Olivier DENECHAUD       | <b>Auteur de l'acte :</b> Jean GORIOUX, Président              |
| <b>Convocation envoyée le :</b><br>09 avril 2025         | <b>Télétransmission en préfecture le :</b> 23 AVR. 2025        |
| <b>Affichage de la convocation le :</b><br>09 avril 2025 | n°: 017-200041614-20250415-2025_04_03-DE                       |
|                                                          | <b>Date de publication sur le site Internet :</b> 24 AVR. 2025 |

**BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE DE LA MÉTAIRIE : REPRISE DE L'EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Vu** l'article L2311-6 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que « lorsque la section d'investissement du budget présente un excédent après reprise des résultats, le conseil peut reprendre les crédits correspondant à cet excédent en recette de fonctionnement dans les cas et conditions définis par décret »,

**Vu** l'article D2311-14 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les conditions de reprise d'un excédent d'investissement à la section de fonctionnement,

**Vu** la délibération n°2025-03-16 adoptant le budget primitif 2025 du Budget Annexe Zone Artisanale de La Métairie,

**Vu** l'avis favorable du bureau communautaire du 1<sup>er</sup> avril 2025,

**Monsieur Jean GORIOUX, Président**, rappelle qu'il est prévu de clôturer le budget annexe ZA de la Métairie à la fin de l'exercice 2025. En effet, les seuls terrains de cette zone d'activités restant à céder sont actuellement occupés par des gens du voyage, cette occupation ne permettant pas à court ou moyen terme de leur restituer leur vocation de développement économique. Ils seront donc transférés au budget principal au cours de l'exercice 2025.

Ainsi, avant de clôturer ce budget annexe, il est nécessaire de corriger les éventuelles anomalies présentes à son actif et son passif.

Il a été constaté que lors des exercices 2008 et 2009, ce budget annexe qui dépendait alors de la Communauté de Communes de Surgères, a fait l'objet d'affectations de résultats avec des capitalisations de l'excédent de fonctionnement via le compte 1068, et ce pour un total de 198 500,46 € (titre 1 bordereau 1 exercice 2008 pour 62 986,68€, et titre 1 bordereau 1 exercice 2009 pour 135 513,78 €).

Or, le budget annexe ZA de la Métairie est un budget de lotissement, géré selon les normes M14 puis M57. Ces budgets ne doivent pas faire l'objet de capitalisation de leurs excédents de fonctionnement. Ainsi, ces écritures ont été passées à tort. Il convient donc de les annuler.

Cependant, ces annulations d'écritures correspondent à une reprise d'un excédent d'investissement à la section de fonctionnement, régie par les articles L2311-6 et D2311-14 du CGCT.

Cette reprise d'excédent d'investissement peut se faire sous les motifs suivants :

- Dans le cas d'une cession d'une immobilisation reçue au titre d'un don et leg,
- Dans le cas de la vente d'un placement budgétaire
- Dans le cas d'une dotation complémentaire en réserves.

Pour le Budget Annexe ZA de la Métairie, aucun des cas de figure prévu ne correspond à la situation du budget annexe. L'article D2311-14 du CGCT prévoit donc, qu'en cas de « circonstances exceptionnelles et motivées, la collectivité peut solliciter une décision conjointe des ministres chargés du budget et des collectivités locales, qui peut porter sur un ou plusieurs exercices, afin de reprendre l'excédent prévisionnel de la section d'investissement en section de fonctionnement dès le vote du budget primitif ».

Ainsi, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, propose de solliciter l'autorisation des ministres chargés du budget et des collectivités locales afin d'effectuer une reprise de l'excédent d'investissement à la section de fonctionnement du budget annexe ZA de la Métairie, pour un montant de 198 500,46€, et ce au motif de corriger des écritures d'affectations de résultats comptabilisées en 2008 et 2009 par erreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

AR Prefecture

017-200041614-20250415-2025\_04\_03-DE  
Reçu le 23/04/2025

A l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise le Président à solliciter l'avis du Préfet de la Charente-Maritime et du Directeur du Service de Gestion Comptable de Ferrières d'Aunis sur la reprise de l'excédent d'investissement à la section de fonctionnement du budget annexe ZA de la Métairie, pour un montant de 198 500,46€,
- En cas d'avis favorable, autorise le Président à solliciter l'autorisation des Ministres chargés du budget et des collectivités locales afin de pouvoir effectuer la reprise de l'excédent d'investissement à la section de fonctionnement du budget annexe ZA de la Métairie, pour un montant de 198 500,46€, et ce au motif de la passation d'écritures erronées sur ce budget annexe sur les exercices 2008 et 2009,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :  
Les signatures sont au registre.  
Fait à Surgères,  
Le 18 avril 2025

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Olivier DENECHAUD

**Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télécours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.